**Convention de prêt des clés**

ENTRE

La Maison de la Culture du Pic Champlain, ci-après nommée MCPC

ET

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, ci-après nommé.e l’utilisateur.trice

La MCPC est un organisme à but non-lucratif ayant pour mission de favoriser l’expression artistique et culturelle des gens de la communauté du Bic. C’est dans cette optique qu’elle accorde à ses formateurs, formatrices et membres utilisateurs un accès au local situé au 29, place de l’église (porte située à l’arrière du centre des Loisirs).

Afin d’avoir accès à la salle de la MCPC, l’utilisateur.trice reconnait avoir reçu une clé de la boîte postale. La clé ouvre la deuxième boîte postale dans la rangée du bas à partir de la droite. Les boîtes postales sont situées sur le devant de l’édifice, à gauche de la porte d’entrée. La boîte postale de la MCPC donne accès à la clé maîtresse du local.

En prenant possession de la clé l’utilisateur.trice s’engage à :

* Débourser un montant de 20$ afin d’obtenir la clé;
* Utiliser uniquement l’espace identifié aux fins de l’usage entendu;
* Remettre la clé maitresse dans la boîte postale après l’usage de la salle ;
* Aviser le coordonnateur de la MCPC en cas de perte de la clé ;
* Signaler au coordonnateur tout problème relatif à l’état et à l’utilisation des lieux ;
* Assurer le coût de remplacement des clés en cas de perte ;
* Ne pas faire de double de la clé ;
* Remettre la clé sur demande du coordonnateur ou d’un membre du conseil d’administration autorisé.

Considérant ce qui a été dit, vous et le/la représentant.e de la MCPC signez la présente

convention en deux (2) copies identiques à Rimouski le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Richard Lemay, coordonnateur MCPC |  | Utilisateur.trice |
|  |  |  |